

ANNEXE 1 : inventaires faunistiques

❖ Liste des espèces d'oiseaux nicheurs de Muttersholtz et environs

	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut sur le site (Muttersholtz)	Liste rouge régionale	Liste orange régionale (Odonat, 2003)
Podicipidiformes					
1	Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	X	D	
2	Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	X		
Ciconiiformes					
3	Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	X		
4	Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	X		P
Anseriformes					
5	Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>	X		P
6	Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	X		
7	Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>	X	R	
Accipitriformes					
8	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	X	D	
9	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	X		AS
10	Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	Possible	E	
11	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	X	E	
12	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Disparue	Xr	
13	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	Disparue	E	
14	Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	X		
15	Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	X		
16	Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	X		
Falconiformes					
17	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	X		
18	Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	X		AS
Galliformes					
19	Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>	X	V	
20	Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	X	D	
21	Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	X		
Gruiformes					
22	Râle des genêts	<i>Crex crex</i>	X	E	
23	Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	X		
24	Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	X		
Charadriiformes					
25	Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	X	D	

26	Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>	X		
27	Barge à queue noire	<i>Limosa limosa</i>	Disparue		NS
28	Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	X	V	
Columbiformes					
29	Pigeon biset semi-domestique	<i>Columba livia</i>	X		
30	Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	X		P
31	Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	X		
32	Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	X		
33	Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	X		P
Cuculiformes					
34	Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	X		
Strigiformes					
35	Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	X		AS
36	Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	X		
37	Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>	X		
Coraciiformes					
38	Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	X		AS
Piciformes					
39	Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	Possible		P
40	Pic cendré	<i>Picus canus</i>	Possible		P
41	Pic vert	<i>Picus viridis</i>	X		
42	Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	X		P
43	Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	X		
44	Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	X		P
45	Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	X		
Passériformes					
46	Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	X	D	
47	Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	X		AS
48	Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbica</i>	X		
49	Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	X		
50	Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	disparue	E	
51	Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	X		
52	Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	X		
53	Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	X		

54	Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	X		
55	Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	X		
56	Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	X		
57	Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	X		
58	Rougequeue front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	X		P
59	Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	X	V	
60	Tarier pâtre	<i>Saxicola torquata</i>	X		AS
61	Merle noir	<i>Turdus merula</i>	X		
62	Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	X		
63	Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	X		
64	Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>	X		AS
65	Rousserolle verderolle	<i>Acrocephalus palustris</i>	X		
66	Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	X		
67	Hypolaïs icterine	<i>Hippolais icterina</i>	X		AS
68	Fauvette babillarde	<i>Sylvia curruca</i>	Possible		AS
69	Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	X		
70	Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	X		
71	Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	X		
72	Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	X		
73	Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	X		
74	Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapillus</i>	Possible		
75	Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	X		
76	Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	Signalée dans l'Illwald		
77	Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	X		
78	Mésange nonnette	<i>Parus palustris</i>	X		
79	Mésange boréale	<i>Parus montanus</i>	X		
80	Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	X		
81	Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	X		
82	Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	X		
83	Grimpereau des bois	<i>Certhia familiaris</i>	Possible		

84	Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	X		
85	Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	X		
86	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	X		AS
87	Pie-grièche grise	<i>Lanius excubitor</i>	X 2000	R	
88	Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	X		
89	Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	X		
90	Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	X		AS
91	Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	X		
92	Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	X		
93	Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	X		
94	Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	X		
95	Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	X		AS
96	Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	X		
97	Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	X		
98	Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	X		
99	Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	X		
100	Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	X		
101	Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	X		
102	Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	X		
103	Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	X		
104	Bruant proyer	<i>Miliaria calandra</i>	X	D	

❖ Liste des espèces de mammifères de Muttersholtz et environs

	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut sur le site (Muttersholtz)	Liste rouge régionale	Liste orange régionale (
Insectivores					
1	Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	X		
2	Musaraigne carrelet	<i>Sorex araneus</i>	X		
3	Musaraigne pygmée	<i>Sorex minutus</i>	X		
4	Musaraigne aquatique	<i>Neomys fodiens</i>	X		X
5	Musaraigne bicolore	<i>Crocidura leucodon</i>	X		
6	Musaraigne musette	<i>Crocidura russula</i>	X		
7	Taupe d'Europe	<i>Talpa europaea</i>	X		
Chiroptères					
8	Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	X	X	

9	Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentoni</i>	X		
10	Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	X		X
11	Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	X	X	
12	Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	X		
13	Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	X		
14	Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	X		
15	Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	X		
Lagomorphes					
16	Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	X		
17	Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Possible		
Rongeurs					
18	Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	X		
19	Castor d'Eurasie	<i>Castor fiber</i>	X	X	
20	Campagnol roussâtre	<i>Clethrionomys glareolus</i>	X		
21	Campagnol terrestre	<i>Arvicola terrestris</i>	X		
22	Rat musqué	<i>Ondatra zibethicus</i>	X		
23	Campagnol agreste	<i>Microtus agrestis</i>	X		
24	Campagnol des champs	<i>Microtus arvalis</i>	X		
25	Rat des moissons	<i>Micromys minutus</i>	X		X
26	Mulot à collier	<i>Apodemus flavicollis</i>	X		
26	Mulot sylvestre	<i>Apodemus sylvaticus</i>	X		
28	Rat surmulot	<i>Rattus norvegicus</i>	X		
29	Souris domestique	<i>Mus domesticus</i>	X		
30	Loir gris	<i>Glis glis</i>	X		X
31	Muscardin	<i>Muscardinus avellanarius</i>	Possible		X
32	Lérot	<i>Eliomys quercinus</i>	X		X
33	Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>	X		
Carnivores					
34	Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	X		
35	Hermine	<i>Mustela erminea</i>	X	X	
36	Belette d'Europe	<i>Mustela nivalis</i>	X	X	
37	Putois d'Europe	<i>Mustela putorius</i>	X	X	
38	Fouine	<i>Martes foina</i>	X		
39	Martre des pins	<i>Martes martes</i>	X		
40	Blaireau européen	<i>Meles meles</i>	X		X
41	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	X	X	
42	Chat sauvage	<i>Felis sylvestris</i>	X		X

Artiodactyles					
43	Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	X		
44	Daim d'Europe	<i>Dama dama</i>	X		X
45	Chevreuil européen	<i>Capreolus capreolus</i>	X		
NB: Observations à Muttersholtz et dans les communes environnantes de 1983 à 2009					
Sources: Gepma et communications personnelles					

❖ **Listes des espèces d'amphibiens et de reptiles présents à Muttersholtz et dans les communes voisines**

Nom commun	Nom scientifique	Statut sur le site (Muttersholtz) ou présence la plus proche	Liste rouge régionale	Liste orange régionale
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	Signalée dans l'Illwald		X
Triton alpestre	<i>Triturus alpestris</i>	Présence possible (signalée dans l'Illwald et à Mussig)		X
Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	Signalée à Sermersheim en 1999	X	
Triton palmé	<i>Triturus helveticus</i>	Présence possible (signalée dans l'Illwald et à Mussig)		
Triton ponctué	<i>Triturus vulgaris</i>	Présence possible (signalée dans l'Illwald)		X
Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>	Présence possible ; aperçu derrière la maison de la nature en 2009 (passage?) (signalée dans l'Illwald, à Kogenheim et Sermersheim)	X	
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	Présente		
Rainette verte	<i>Hyla arborea</i>	Présente en 2001 à Muttersholtz et Hilsenheim	X	
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	Présence possible (signalée dans l'Illwald)		X
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	Présente		
Grenouille verte	<i>Rana kl. esculenta</i>	Présente		
Grenouille rieuse	<i>Rana ridibunda</i>	Présence possible (signalée dans l'Illwald)		
Lézard des souches	<i>Lacerta agilis</i>	Présente		X
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Commune		X
Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>	Commune		
Couleuvre à collier	<i>Natrix natrix</i>	Présente	X	
Tortue de Floride	<i>Trachemys scripta</i>	Présence possible (signalée à Sélestat en 2007)		
Source: données BUFO				

ANNEXE 2 : caractéristiques des espèces remarquables

I. Oiseaux

Le Busard des roseaux

PRESENTATION

Le Busard des roseaux *Circus aeruginosus*, est un rapace de taille moyenne, à la silhouette fine et aux longues ailes coudées. Il vole les ailes en « V » au-dessus des marais et des prairies à la recherche de nourriture. Celle-ci est composée pour l'essentiel d'oiseaux, de mammifères aquatiques et de batraciens. Le mâle a la queue et les ailes d'un gris cendré. La femelle est brune avec une calotte jaune sur la tête. Le Busard des roseaux se reproduit en Alsace, dans les roselières des Rieds, des anciens bras du Rhin ou bordant les gravières. Plus rarement, il installe son nid dans les cultures. Il est aussi observé lors des migrations aller et retour, mais il n'hiverné pas.



Apport de branche pour la construction du nid (Frédéric Conrath)

PROTECTION JURIDIQUE ET STATUT

Le Busard des roseaux est, comme tous les rapaces, protégé sur l'ensemble du territoire français par l'Arrêté 1 du 17/04/81. Il figure en Annexe I de la Directive Oiseaux et en Annexe II de la Convention de Berne. Il est classé "En danger" sur la Liste Rouge des oiseaux nicheurs d'Alsace. La population française est estimée à 1600-2200 couples nicheurs (enquête nationale LPO sur les rapaces en 1999 - 2002).

STATUT ACTUEL EN ALSACE

En Alsace, moins d'une dizaine de couples nichent annuellement, alors qu'ils étaient 18 en 1987. La disparition des zones humides et les importantes modifications agricoles qui ont touché l'Alsace lui ont été très préjudiciables, notamment le

comblement et le drainage des zones humides. L'extension du maïs sur de grandes surfaces lui a également été défavorable en banalisant ses zones de chasse. Actuellement, ce sont les problèmes liés aux dérangements humains (photographes, promeneurs, chiens divaguant ...) qui sont les plus néfastes, ainsi que ceux liés à la surpopulation des sangliers (une concentration de ces animaux sur certains sites engendre des perturbations et des risques de prédation). Le succès de reproduction est ainsi très faible chaque année.

STATUT DANS LE RIED DE MUTTersholtz

Le Busard des roseaux est un nicheur occasionnel dans les prairies du Ried de Muttersholtz. Il apprécie notamment les mégaphorbiés des parcelles non fauchées depuis un an ou plus. La dernière nidification remonte à 2006. Une tentative de nidification a échoué en 2009. Les prairies de Muttersholtz ont l'inconvénient d'être très fréquentées par les promeneurs mais l'avantage de ne pas avoir trop de sangliers.

PRECONISATIONS DE GESTION ET DE MESURES CONSERVATOIRES

Cette espèce est donc très rare et menacée dans notre région. De ce fait, des bénévoles de la LPO Alsace suivent au courant du printemps la majorité des sites potentiels afin de contrôler leur occupation et le nombre de jeunes volants, le cas échéant.

Au vu de sa faible population, tous les sites naturels où niche de façon plus ou moins régulière le Busard des roseaux doivent être strictement protégés pour assurer son maintien. Certains d'entre eux le sont déjà. D'autres dossiers de protection réglementaire (Arrêté préfectoral de protection de biotope) sont en cours. Signalons également que l'espèce se reproduit certaines années sur des sites gérés par le Conservatoire des Sites Alsaciens, qui bénéficie des conseils de la LPO Alsace.

Des opérations ponctuelles sont entreprises lorsque l'espèce niche sur des prairies de fauche : demande que la fauche soit retardée, échange de parcelles grâce au Conservatoire des sites alsaciens,...

Une gestion favorable des habitats est également proposée aux gestionnaires de zones où l'espèce niche (coupe de ligneux dans les roselières, extensification des pratiques agricoles sur les zones de chasse alentours afin d'offrir des zones d'alimentation plus propices,...).

Des expérimentations sur les solutions permettant de limiter la prédation par les sangliers sont à prévoir.

Le Courlis cendré

PRESENTATION

Le Courlis cendré (*Numenius arquata*) est un limicole migrateur de grande taille (55 cm) au long bec arqué caractéristique. Il niche dans les grandes prairies humides et il est à juste titre l'oiseau symbole des rieds alsaciens. Il recherche pour nicher des prairies humides gérées de manière extensive comportant une végétation diversifiée et peu dense pour ses déplacements, sa recherche de nourriture et qui lui permet d'avoir une parfaite couverture visuelle de son territoire. Le nid est généralement construit dans un endroit sec à végétation basse, garni de quelques herbes sèches. Le Courlis cendré se nourrit d'insectes et de lombrics grâce à son long bec particulièrement adapté à la capture.

En France, les principales populations nicheuses de Courlis cendré occupent la plaine d'Alsace, la Lorraine, le Val de Saône, la Bretagne et la Normandie.

En France, cette espèce est menacée par plusieurs facteurs :

- la disparition des prairies humides de fauche au profit des terres labourées,
- l'extension du drainage et du remplacement du foin par de l'ensilage d'herbe et de maïs,
- l'intensification de la conduite des prairies : damage des prairies (étaupinage) au printemps visant à égaliser les taupinières qui entraîne une destruction systématique des couvées précoces,
- l'apport d'amendements qui stimule la croissance de la couverture herbacée qui devient trop haute et trop dense, donc impropre à l'élevage des nichées (surveillance du territoire difficile, déplacement des poussins entravé...)
- la fauche précoce des prairies pour l'ensilage de l'herbe qui réduit à néant toute chance de réussite pour la nidification du Courlis cendré.

Les pratiques agricoles affectant les lieux de reproduction jouent donc un rôle déterminant dans le maintien de nos populations nicheuses.



Photo Jean-Marc Bronner

PROTECTION JURIDIQUE ET STATUT

Le Courlis cendré est classé "chassable" au niveau national, mais n'est pas classé dans cette catégorie au niveau régional.

STATUT ACTUEL EN ALSACE

L'intensification des pratiques agricoles a entraîné le retournement de nombreuses prairies, un amendement accru des prairies subsistantes entraînant la modification de la structure prairiale, et a conduit à des dates de fauche plus précoces détruisant les nichées. Ces facteurs ont conduit à un effondrement des populations dans le Bruch de l'Andlau mais aussi dans toute l'Alsace : la population alsacienne est passée de 300-350 en 1950-60, à 240 couples en 1984 pour être actuellement estimée à une cinquantaine de couples. Il est classé "Vulnérable" sur la Liste rouge des oiseaux d'Alsace (LPO, 2003).

STATUT DANS LE RIED DE MUTTersholtz

La population est actuellement de 3 couples sur l'ensemble du Ried de Muttersholtz et des prairies de la périphérie immédiate.

Les prairies des lieudits Graffenmatt et Faulischwoerth sont régulièrement occupées chaque année.

Suite à la forte diminution du nombre de couples dans le Ried de l'III, la localisation des nids est actuellement très dispersée. Ce phénomène d'isolement provoque une moindre réussite de reproduction (risque accru de destruction des nichées).

PRECONISATIONS DE GESTION ET DE MESURES CONSERVATOIRES

Pour empêcher le déclin progressif de l'espèce et sa disparition à moyen terme sur l'ensemble du Bruch de l'Andlau et sur le Ried de Bischoffsheim en particulier, plusieurs mesures sont préconisées :

- Maintien des prairies encore existantes,
- Gestion extensive des prairies, sans fumures et en pratiquant la fauche tardive (dans le cadre des Mesures Agri-Environnementales territorialisées ou de conventions de gestion),
- Limitation des divers dérangements possibles affectant la nidification de l'espèce (accès aux prairies, sport de plein air...).

L'avenir de ce symbole des rieds est très préoccupant en Alsace. Le Ried de Muttersholtz est un des derniers refuges pour cet oiseau. L'instauration de mesures de conservation complémentaires est indispensable si l'on souhaite préserver cette espèce en diminution constante depuis maintenant 30 ans.

Le Tarier des prés

PRESENTATION

Le Tarier des prés [Saxicola rubetra](#) est un petit oiseau insectivore de la famille du Rougequeue ou du Rougegorge (turridés). Grand migrateur (transsaharien), il n'est présent en Alsace qu'à la belle saison de la fin-avril au mois de septembre.

Au printemps, les premiers revenus sont les mâles qui chantent dès leur arrivée sur les secteurs de reproduction et y défendent un territoire. Ils sont suivis quelques semaines plus tard de leurs femelles.

Rapidement, des couples se forment et les pontes commencent dès la mi-mai, au sol, dans une petite cuvette agrémentée de quelques herbes sèches. Les premiers envols des jeunes ont lieu de la mi-juin à début juillet suivant les conditions météorologiques.

Avec sa particularité de nicher à terre, son milieu de prédilection est la prairie de fauche semi-humide ou les pâtures extensives qui sont très riches en insectes. L'herbe ne doit y être ni trop dense, ni trop éparse, pour garantir la protection des jeunes très vulnérables les premiers jours de l'émancipation. Elle doit aussi comporter de nombreux perchoirs pour leur permettre la chasse des insectes en vol. L'habitat optimum pour l'espèce correspond donc à une exploitation extensive du milieu, sans fumure ni engrais (faible densité de l'herbe) et fauché tardivement (cycle de reproduction tardif).



Photo : Nicolas Buhrel

PROTECTION JURIDIQUE ET STATUT

Le Tarier des prés est une espèce intégralement protégée. L'espèce figure sur la Liste Rouge en Alsace où elle est classée comme « Vulnérable ».

STATUT ACTUEL EN ALSACE

En Alsace, l'oiseau était jadis commun dans les rieds ou en moyenne montagne. Il s'est ensuite considérablement raréfié dès le début des années soixante avec la mécanisation et l'intensification agricole. En effet, à partir de cette date, avec la transformation des prairies humides en culture et la fauche de plus en plus précoce, les effectifs n'ont cessé de chuter, jusqu'à sa disparition quasi totale en plaine à la fin des années 80. De nos jours, le Tarier des prés ne se reproduit régulièrement que dans quelques vallées vosgiennes et sur les chaumes d'altitude. On peut estimer la population de l'espèce, par extrapolation, entre 150 et 200 couples dans la région.

STATUT DANS LE RIED DE MUTTersholtz

Le Ried de Muttersholtz est un des rares sites de la plaine d'Alsace à encore accueillir l'espèce. Au minimum cinq couples ont nichés en 2009. Néanmoins, il arrive souvent qu'une fauche trop précoce ne détruise la nichée.

PRECONISATIONS DE GESTION ET DE MESURES CONSERVATOIRES

A partir des années 90, des actions spécifiques de conservation ont été mises en place pour la sauvegarde des espèces prairiales, basées sur des mesures agri-environnementales. En plaine le Tarier des prés bénéficie des mesures favorables aux Courlis cendré.

Dans les Vosges, un cahier des charges spécifique avec interdiction d'épandage de fumures (purins ou lisiers) et retard de la date de fauche au minimum le 15 juin a été appliqué sur leurs parcelles en contrepartie d'une aide financière.

En 2005 et 2006, un recensement systématique du Tarier à été entrepris par la LPO Alsace dans les 7 vallées du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (Doller, Thur, Lauch, Fecht, Weiss, Liepvrette) : 24 couples ont été localisés, mais on peut estimer la population du Parc Naturel à un effectif compris entre 25 et 45 couples.

D'autre part, la LPO Alsace est chargée par le Parc, en tant que maître d'œuvre, de localiser sur des vues aériennes (ortho-photoplans) l'ensemble des couples et territoires découverts. Enfin, dans la vallée de la Doller, un marquage des nids est effectué par nos équipes pour sauvegarder les nichées d'une fauche trop précoce.

La Pie-grièche écorcheur

PRESENTATION

La Pie-grièche écorcheur (*Larius collurio*) est un passereau de taille moyenne (18 cm). Elle est nicheuse en milieu campagnard riche et diversifié, avec des haies, des herbages et une entomofaune abondante. Elle se nourrit de gros insectes et parfois de campagnols ou de lézards, repérés depuis un perchoir. Cette espèce bio indicatrice constitue ainsi une sentinelle de la qualité de ces milieux ruraux traditionnels.



Photo Yves Muller

PROTECTION JURIDIQUE ET STATUT

La Pie-grièche écorcheur est protégée sur l'ensemble du territoire français par l'Arrêté 1 du 17/04/81. Elle est classée "En déclin" sur la liste rouge de France. Elle figure en Annexe I de la Directive Oiseaux et en Annexe II de la Convention de Berne.

STATUT ACTUEL EN ALSACE

L'espèce semble avoir décliné en Alsace avec le développement de l'agriculture intensive : la destruction de ses habitats et la raréfaction alimentaire qui en découlent ont sans doute affecté ses effectifs. En 1998, la LPO Alsace a estimé la population du département du Bas-Rhin à environ 4200 à 5300 couples, et celle du Haut-Rhin à 2200 à 2700 couples, soit une population alsacienne de 6400 à 8000 (LPO, 1999). Elle est classée "A surveiller" sur la Liste orange des oiseaux d'Alsace (LPO, 2003)

STATUT DANS LE RIED DE MUTTERSHOLTZ

L'espèce demeure commune dans le Ried de Muttersholtz où le milieu lui est favorable (prairies, nombreuses haies et buissons épars). Dans les zones où les prairies ont été retournées et sur la terrasse alluviale rhénane pauvre en élément arbustifs, l'espèce est plus rares. Elle est également affectée par les destructions de

haies, le nettoyage par traitement chimique, l'épandage massif de pesticides qui banalise l'entomofaune...

PRECONISATIONS DE GESTION ET DE MESURES CONSERVATOIRES

Pour la conservation de cette espèce, la gestion extensive des prairies avec la présence d'arbustes ou de buissons isolés est indispensable. L'usage des pesticides est à exclure des zones les plus favorables ainsi que la destruction des haies et des éléments paysagers isolés. Sur la terrasse alluviale rhénane, l'espèce profiterait de la recréation de haies avec la mise en place d'arbustes ou de buissons isolés.

La Perdrix grise

PRESENTATION

La Perdrix grise (*Perdix perdix*) est un oiseau gallinacé typique des milieux ouverts.

Les femelles peuvent pondre jusqu'à vingt œufs dans un nid construit au sol, souvent en marge d'un champ de céréales. C'est un oiseau sédentaire terrestre, qui vit en petites bandes, sauf en saison de reproduction durant laquelle il vit en couple. Elle peut effectuer de petites migrations locales pour fuir une météorologie difficile avant de regagner son habitat.

PROTECTION JURIDIQUE ET STATUT

La Perdrix grise est classée "chassable" au niveau national. Elle est classée "En déclin" sur la liste rouge de France. Elle a depuis une cinquantaine d'année fortement régressé, et même disparu d'une partie importante de son aire naturelle de répartition.

SITUATION ET STATUT ACTUELS EN ALSACE

L'intensification des pratiques agricoles et l'usage massif des produits phytosanitaires qui en découle limite la disponibilité alimentaire de l'espèce et a causé des empoisonnements ; parallèlement, la disparition des friches herbeuses et les fauches répétées et précoces des abords de chemins ont largement impacté l'espèce, qui a connu une forte régression.

Elle est classé "Vulnérable" sur la Liste rouge des oiseaux d'Alsace (LPO, 2003).

SITUATION A MUTTERSHOLTZ

Seuls quelques groupes sont encore observés dont la population est en forte baisse. L'espèce a été observée en 2009 dans les Erlenmatten.

PRECONISATIONS DE GESTION ET DE MESURES CONSERVATOIRES

Pour permettre le maintien et le retour progressif de l'espèce à Muttersholtz, plusieurs mesures sont préconisées:

- fauche plus tardive (après le 30/7) des abords de chemins pour permettre sa reproduction et son alimentation
- reconnexion du réseau de jachères, friches herbeuses et haies entre elles pour faciliter ses déplacements et conserver des abris et zones refuges.
- extensification des pratiques agricoles (diminution des intrants).



Photo Guillaume Dietrich

2. Mammifères

Le Chat sauvage européen

PRESENTATION

Le Chat sauvage européen ou Chat forestier (*Felis silvestris silvestris*) ressemble fortement au chat domestique. Son pelage gris varie de brun à gris avec des rayures foncées, grises ou noires. La face ventrale est plus claire. En France, on en trouve surtout dans le Nord-Est, dans le Centre, dans les Pyrénées, dans les Alpes (jusqu'à environ 2500 m en montagne). Il vit dans les régions boisées ou riches en broussailles, les rochers. Il apprécie les forêts de feuillus, les forêts mixtes avec taillis, les clairières, les lieux ensoleillés. On le trouve surtout dans les régions peu fréquentées par l'homme. On le repère également dans les marais, dans des prairies, au bord des bois. Son alimentation est presque exclusivement animale. Il chasse surtout des petits rongeurs (campagnols, mulots) et d'autres mammifères (jusqu'à la taille du lapin et du lièvre) et des oiseaux.



Photo Yves Muller

PROTECTION JURIDIQUE ET STATUT

Le Chat sauvage est protégé sur l'ensemble du territoire par l'Arrêté du 17/04/81. Il figure en Annexe IV de la Directive Habitats et en Annexe II de la Convention de Berne.

STATUT ACTUEL EN ALSACE

Cette espèce ne semble pas menacée a priori en Alsace. Toutefois, la réduction et la destruction de son habitat et surtout les croisements avec le Chat domestique représentent des risques pour sa conservation. Il est classé "Patrimonial" sur la Liste orange des mammifères d'Alsace (GEPMA, 2003).

STATUT DANS LE RIED DE MUTTersholtz

Ce félin est observé rarement du fait de ses mœurs nocturnes et de son caractère très discret. Néanmoins, des observations régulières dans l'Illwald suggèrent une présence ou du moins un passage de l'espèce sur le ban de Muttersholtz.

PRECONISATIONS DE GESTION ET DE MESURES CONSERVATOIRES

Les ripisylves et les haies, le long des fossés et cours d'eau, sont des corridors indispensables aux déplacements du Chat sauvage à travers le Ried de Muttersholtz. La conservation de ces linéaires forestiers doit être associée à une gestion écologique étalant la récolte du bois dans le temps et l'espace afin d'éviter la création de discontinuité (pas de coupe à blanc).

Les bandes enherbées en lisière de forêt et le long des haies offrent des disponibilités en nourriture supplémentaires.

Le Blaireau d'Europe

PRESENTATION

Le Blaireau d'Europe (*Meles meles*) est un mustélin court sur patte, avec un corps massif et une tête effilée. Sa nourriture est variable suivant les saisons : au printemps et en été, elle se compose principalement de racines, d'insectes (hannetons, bourdons, guêpes...), d'escargots et de vers de terre, et en automne, le blaireau se nourrit plutôt de baies, de fruits et de légumes de différentes sortes, de petits mammifères de lézards, de grenouilles... La mise bas a lieu de fin janvier à fin mars, peu avant le début du rut.

Le nombre de jeunes par portée est de 1 à 5. Leur espérance de vie est de 12 à 15 ans. Le Blaireau fréquente les bois de feuillus, les forêts mixtes ou les taillis, dans les régions vallonnées, en plaine et en montagne jusqu'à 2000 mètres. Il affectionne particulièrement les milieux où alternent forêts de feuillus et prairies. Il peut être présent jusque dans les agglomérations.

Excellent fouisseur, il creuse lui-même son terrier grâce à ses fortes griffes recourbées et aménage ainsi de vastes complexes parfois compliqués. L'emplacement des terriers est déterminé par la nature du sol, la végétation, la proximité des points d'eau, la sécurité du lieu et la présence en ressources alimentaires. Chacun des terriers est occupé par un Blaireau ou par une famille de Blaireaux. Les terriers peuvent être utilisés par plusieurs générations.



Photo Marc Solari

PROTECTION JURIDIQUE ET STATUT

En France, l'espèce est classée sur la liste des « espèces chassables » dans de nombreux départements. Seul le département du Bas-Rhin a déclassé cette espèce. Ses effectifs ont fortement baissé dans plusieurs pays européens à la suite des gazages au terrier pratiqués pendant longtemps pour lutter contre la rage vulpine. Piégeage, trafic et destruction de son milieu naturel sont les principales causes de mortalité en France.

STATUT ACTUEL EN ALSACE

Le Blaireau est commun sur le territoire. Cependant, même s'il est vrai que ses effectifs ont augmenté depuis l'interdiction du gazage des terriers en 1988, de nombreux indicateurs tendent à prouver qu'au moins localement, le Blaireau est en régression depuis quelques années (chasse illicite, destruction de son habitat...)

Il est classé "A surveiller" sur la Liste orange des mammifères d'Alsace (GEPMA, 2003).

STATUT A MUTTERSHOLTZ

Du fait de ses mœurs nocturnes et de son caractère très discret, le Blaireau est rarement observé. Néanmoins, la présence de terriers et le d'individus victime de la circulation routière attestent de sa présence.

Trois sites avec terriers ont été recensés sur le ban communal, à savoir deux dans la forêt de la Hart, au Nord du village, et un dans le bois de la Nachtweid. La forêt de Sélestat, au bord de l'Alte Ill, et la forêt de Wittisheim possèdent eux aussi des terriers de Blaireau.

PRECONISATIONS DE GESTION ET DE MESURES CONSERVATOIRES

L'extensification des pratiques agricoles, avec la présence de légumineuses, de jachères et de friches herbeuses bénéficierait sans nul doute à cette espèce qui verrait ses disponibilités alimentaires croître et se diversifier. La reconnexion les haies présentes sur le ban communal, et particulièrement sur la terrasse alluviale rhénane, lui permettrait aussi de faciliter ses déplacements.

3. Invertébrés

L'Azuré de la Sanguisorbe

PRESENTATION

L'Azuré de la Sanguisorbe (*Maculinea teleius*) est un papillon diurne de taille moyenne (2 cm d'envergure). Le dessus des ailes des deux sexes est bleu gris mat avec une bordure brune, le dessous gris brun pâle présentant des taches sombres différentes des autres azurés. Le vol peut être observé entre la fin du mois de juin et mi-août. Cet azuré typique des prairies humides pond sur une seule plante : la Sanguisorbe officinale (*Sanguisorba officinalis*). La larve se développe dans la fleur puis descend le long de la tige pour se faire adopter par des fourmis qui la transportent dans leur fourmilière. Cette dernière se développera durant 10 mois en se nourrissant de larves des fourmis sans que les fourmis adultes ne réagissent. La larve se transforme en chrysalide à l'intérieur de la fourmilière et le papillon adulte fraîchement éclos arrive à en sortir intact.



Photo Luc Dietrich

PROTECTION JURIDIQUE ET STATUT

L'Azuré de la Sanguisorbe est classé "En danger" sur les listes rouges de France et d'Europe et "En déclin" sur la liste rouge mondiale. Il est protégé au niveau national (arrêté du 22 juillet 1993), et au niveau européen est inscrit en Annexes II et IV de la Directive Habitats et en Annexe II de la Convention de Berne.

STATUT ACTUEL EN ALSACE

Les sites favorables deviennent de plus en plus rares en Alsace avec la disparition des prairies à Sanguisorbe et l'intensification des prairies (fertilisation, rythme de fauche) ce qui rend très vulnérable ce papillon autrefois signalé comme commun (Scheubel, 1985). L'Azuré de la Sanguisorbe est classé "Vulnérable" sur la Liste rouge des papillons d'Alsace (ODONAT, 2003).

STATUT DANS LE RIED DE MUTTERSHOLTZ

L'espèce n'a pas été observée récemment dans le Ried de Muttersholtz. L'espèce est toutefois présente en périphérie et des sites potentiellement favorables existent. Le facteur limitant du Ried de l'Ill semble être les inondations hivernales. Il est en effet possible que l'espèce de fourmi hôte du papillon ne puisse être présente dans ces conditions.

Par ailleurs, la disparition ou l'abandon de prairies, et les fenaisons pratiquées pendant le vol des papillons, la fertilisation et l'isolement des populations sont défavorable à l'espèce.

PRECONISATIONS DE GESTION ET DE MESURES CONSERVATOIRES

La zone de contact en la digue et les prairies inondables, et les quelques parcelles de ried noir à l'Ouest de la digue, sont des sites potentiels pour les Azurés de la Sanguisorbe.

La conservation de cette espèce dépend du maintien des espaces prairiaux avec la prise en compte des exigences écologiques de l'espèce, et du maintien d'un maillage suffisant de prairies humides extensives, autorisant des échanges entre les populations.

Sur les zones de présence actuelles du Ried Centre-Alsace, des mesures de gestion adaptées visant à pratiquer des fauches tardives (à la fin du cycle biologique des papillons courant septembre) ou printanières (avant la floraison de la Sanguisorbe fin mai – début juin) et en maintenant des zones refuges non fauchées en rotation. Le maintien des bosquets et lisières boisées semble important pour les fourmis hôtes. Un suivi scientifique annuel des populations est nécessaire pour évaluer et adapter le mode de gestion.

Le Ried de Muttersholtz peut jouer un rôle essentiel de corridor et d'habitat relais entre les noyaux de population au Nord, au Sud et à l'Ouest.

Le Cuivré des marais

PRESENTATION

Le Cuivré des marais (*Lycaena dyspar*) est un petit papillon diurne d'une envergure variable en fonction des générations (de 1,5 à 4 cm). Il a le dessus de l'aile de couleur orange cuivré bordée de noire et le dessous gris pâle bleuté avec des points noirs lisérés de blanc et une bande orange submarginale. L'adulte vole à partir de juin, et la deuxième génération entre fin-juillet et début septembre. Cette espèce est étroitement liée aux milieux ouverts et humides de plaine (marais, prairies humides, prés à litière et bordures de ruisseaux et fossés humides). Ses plantes hôtes appartiennent à la famille de l'Oseille (*Rumex* sp.).



Photo Luc Dietrich

PROTECTION JURIDIQUE ET STATUT

Le Cuivré des marais est classé "En danger" sur la liste rouge de France et "En déclin" sur la liste rouge mondiale. Il est protégé au niveau national (arrêté du 22 juillet 1993), et au niveau européen est inscrit en Annexes II et IV de la Directive Habitats et en Annexe II de la Convention de Berne.

STATUT ACTUEL EN ALSACE

Cette espèce a vu plusieurs de ses populations disparaître au cours du XXème siècle suite à la modification et à la disparition de ses biotopes : assèchement des zones humides, plantation de peupliers, intensification agricole et urbanisation. Le Cuivré des marais est classé "En déclin" sur la Liste rouge des papillons d'Alsace (ODONAT, 2003).

STATUT DANS LE RIED DE MUTTERSHOLTZ

L'espèce est régulièrement observée dans le Ried de Muttersholtz. Les prairies de la zone inondable et particulièrement les mégaphorbiés des parcelles fauchées très tardivement, ainsi que les nombreux fossés sont des habitats très favorables au Cuivré des marais.

PRECONISATIONS DE GESTION ET DE MESURES CONSERVATOIRES

Hormis le maintien des biotopes qu'il fréquente, des mesures de gestion spécifiques au Cuivré des marais sont nécessaires à sa préservation : fauche tardive, création ou conservation de zones refuges sur les habitats favorables (bords de fossé, prairies humide à Rumex), et comme pour les deux azurés mise en place d'un suivi des populations pour évaluer et adapter le mode de gestion.

4. Amphibiens et reptiles

La rainette verte

PRESENTATION

La Rainette verte *Hyla arborea* a une large tête avec un museau arrondi. Elle a des yeux à pupille horizontale dont l'iris est doré. Les tympanes sont visibles. Les mâles ont un sac vocal assez gros. Lorsqu'il est gonflé, il est plus gros que leur tête. Les rainettes vertes sont d'une couleur vert intense mais peuvent aussi être jaune pâle, brun gris, jaune vert, vert foncé, bleu vert selon la saison et leur milieu ambiant. Leur peau est lisse. Leur ventre est blanc. Elles ont une marque sombre qui part de l'œil et se termine au bas des flancs. On observe un liserai blanc au-dessus de cette tache sombre. Elles ont des disques adhésifs à chaque extrémité des doigts de couleur claire. Les doigts de leurs pattes postérieures sont partiellement palmés.

On trouve les rainettes vertes dans des terrains marécageux où la végétation abonde ou à proximité d'un endroit boisé. On ne les trouve pas au-delà de 1 000 m d'altitude.

Elles sont arboricoles, nocturnes ou crépusculaires. Elles hibernent dans la vase ou dans une cachette comme une anfractuosité dans un mur, ou sous un tas de feuilles mortes d'octobre à mars.



Photo Matthieu Vaslin (LPO Anjou)

PROTECTION JURIDIQUE ET STATUT

La Rainette verte est classée "vulnérable" sur la Liste rouge de France. Elle est protégée au niveau national, et au niveau européen est inscrit en Annexe IV de la Directive Habitats.

STATUT ACTUEL EN ALSACE

La Rainette verte est présente dans quelques zones humides le long du Rhin et dans certains secteurs du Ried de l'III. Elle est présente dans la réserve naturelle de l'Illwald de Sélestat.

La Rainette verte est classée "Rare" sur la Liste rouge des amphibiens d'Alsace (BUFO, 2003).

STATUT DANS LE RIED DE MUTTERSHOLTZ

L'espèce a été présente en 2001 dans quelques mares et friches humides au Sud et à l'Ouest de Muttersholtz. Sa présence a été furtive puisque l'année d'après il n'y eu plus aucunes observations.

PRECONISATIONS DE GESTION ET DE MESURES CONSERVATOIRES

La protection des zones humides en générale, l'extensification des pratiques agricoles auront sans nul doute un effet très positif sur les habitats de l'espèce et sur ses disponibilités alimentaires. La création de mares et une gestion adéquate des fossés les plus favorables permettront d'augmenter les chances de retour de cette espèce. Enfin, il s'agit de veiller à la conservation des corridors écologiques, notamment des ripisylve, des haies arborées.

La Couleuvre à collier

PRESENTATION

La Couleuvre à collier (*Natrix natrix*) est la plus grande des couleuvres aquatiques. Le mâle adulte mesure environ 80 centimètres alors que les femelles peuvent atteindre jusqu'à un mètre cinquante. Elle possède un anneau allant du blanc franc à ton clair discret, placé juste derrière la tête. Elle se nourrit généralement d'amphibiens, mais aussi plus rarement de jeunes rongeurs ou de lézards. C'est une espèce semi-aquatique. Toutefois, on la rencontre le plus souvent à proximité de l'eau, ou même nageant à la recherche de têtards ou de petits poissons. Mais elle est capable de s'éloigner considérablement du milieu aquatique (plusieurs kilomètres).



Photo Jean-Pierre Vacher

PROTECTION JURIDIQUE ET STATUT

La Couleuvre à collier est protégée au niveau national (Article 1 du 22/7/93), et au niveau européen est inscrite en Annexe II de la Convention de Berne.

STATUT ACTUEL EN ALSACE

La Couleuvre à collier est en voie de régression notamment à cause du développement de la pollution des eaux et à l'assèchement des milieux aquatiques. La Couleuvre à collier est classée "En déclin" sur la Liste rouge des reptiles d'Alsace (BUFO, 2003).

STATUT DANS LE RIED DE MUTTersholtz

Cette espèce est encore relativement commune dans le Ried de Muttersholtz. Les nombreuses rivières, les points d'eau, les accumulations de matières organiques par les crues, la richesse en ressources alimentaires (principalement les amphibiens) contribuent au maintien de l'espèce. La circulation routière toutefois, est une menace pour la Couleuvre à collier.

PRECONISATIONS DE GESTION ET DE MESURES CONSERVATOIRES

La protection des zones humides, la conservation des ripisylves le long des cours d'eau avec une attention particulière à la qualité des eaux, et l'extensification des pratiques agricoles auront sans nul doute un effet très positif sur les habitats de l'espèce et sur ses disponibilités alimentaires.

5. Les poissons

La Lamproie de Planer

PRESENTATION

La Lamproie de Planer *Lampetra planeri* vit exclusivement en eau douce. Son corps d'allure serpentiforme, pourvu de nageoires faiblement développées, ressemble à celui d'une anguille. De petite taille, sa longueur n'excède guère quinze centimètres. Sa bouche en forme de ventouse est dépourvue de mâchoire.

La Lamproie de Planer passe la totalité de sa vie en eau douce. Elle affectionne tout particulièrement les cours d'eau diversifiés, riches en sédiments et les berges naturelles favorables à son développement et à sa survie.

Ce poisson très exigeant en terme de qualité d'eau et sensible aux pollutions, est un indicateur biologique de tout premier ordre.



Photo S. Zienert

PROTECTION JURIDIQUE ET STATUT

La Lamproie de Planer est classée "En déclin" sur la Liste rouge mondiale. Elle est protégée au niveau national (Article 1 de l'arrêté du 8 décembre 1998), et au niveau européen est inscrite en Annexe II de la Directive Habitats et en Annexe 3 de la Convention de Berne.

Cette espèce est susceptible de bénéficier de mesures de protection prise dans le cadre d'un arrêté de biotope (arrêté du 8/12/88).

STATUT ACTUEL EN ALSACE

La Lamproie de Planer est classée "Rare" sur la Liste rouge des poissons d'Alsace (ODONAT, 2003).

STATUT DANS LE RIED DE MUTTERSHOLTZ

L'espèce est signalée dans les rivières phréatiques de l'Illwald et retenue par son statut d'espèce d'intérêt communautaire dans le cadre des inventaires Natura 2000. Le Langertgraben, avec ses eaux d'excellente qualité et son fond graveleux, est un site très favorable à l'espèce. Une pêche électrique ou des investigations pendant la période de reproduction permettrait de savoir si l'espèce est présente.

PRECONISATIONS DE GESTION ET DE MESURES CONSERVATOIRES

La protection intégrale des habitats de cette espèce est impérative. Le maintien de la qualité des eaux (pollution, température, oxygénation), un entretien doux de la végétation des berges et l'absence de tout projet conséquent de rectification ou d'empierrement des sites occupés sont des mesures à mettre en œuvre. Afin d'envisager une extension de l'espèce, ces mêmes mesures sont à étendre au réseau hydrographique avoisinant. Toutes ces mesures sont à appliquer au Langertgraben et autres cours d'eau phréatique de Muttersholtz.

Le Chabot

PRESENTATION

Le Chabot *Cottus gobio* est un poisson en forme de massue d'une taille de 10 à 15 cm. Il est dépourvu d'écaillés, avec une tête large et aplatie. Son habitat est constitué des eaux vives et fraîches sur substrat de sable et graviers. Fréquente principalement les cours supérieurs des cours d'eau et les torrents. Vit aussi dans les ruisseaux de plaine aux eaux froides et les lacs bien oxygénés. Il est fréquemment associé à la Truite commune.

Il se nourrit de petits invertébrés aquatiques (crustacés, mollusques et larves d'insectes) et parfois des petits alevins.

Ce poisson est aussi très exigeant en terme de qualité d'eau et sensible aux pollutions, et est de ce fait un indicateur biologique de tout premier ordre.



Photo S. Zienert

PROTECTION JURIDIQUE ET STATUT

Le Chabot est inscrit en Annexe II de la Directive Habitats.

STATUT ACTUEL EN ALSACE

Le Chabot est classé "A surveiller" sur la Liste orange des poissons d'Alsace (ODONAT, 2003). Il a fortement régressé suite aux pollutions des cours d'eau et au recalibrage qui les ont touchés, mais est encore assez commun.

STATUT DANS LE RIED DE MUTTersholtz

L'espèce est relativement commune dans les cours d'eau phréatiques les mieux préservés de Muttersholtz, comme le Langertgraben par exemple.

PRECONISATIONS DE GESTION ET DE MESURES CONSERVATOIRES

La gestion écologique, les bandes enherbées et les ripisylves permettraient d'assurer la pérennité de l'espèce sur ces cours d'eau.

La Lote de rivière

PRESENTATION

La Lote de rivière *Lota lota* est un poisson qui peut avoir une grande taille (jusqu'à 50 centimètres de longueur). Sédentaire, elle se caractérise par un corps recouvert de petites écailles très fines cachées sous un épais mucus. La coloration de la lotte varie en fonction de la nature du fond sur lequel elle vit : dos en général marbré ou taché de teintes foncées, allant du jaune au brun, ventre le plus souvent blanc jaunâtre. La Lote est une espèce aux habitudes nocturnes, assez vorace et carnassière ; elle est mature vers l'âge de 3-4 ans. La ponte est hivernale et les œufs sont déposés sur les graviers, parfois assez profondément.

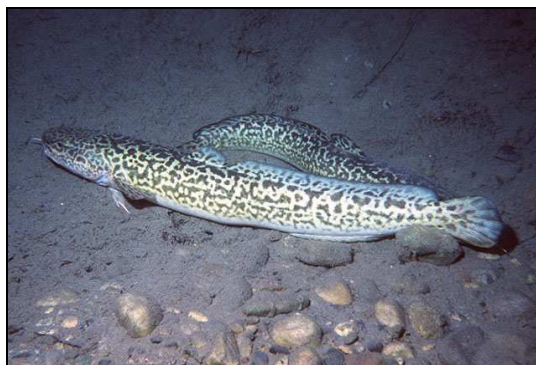


Photo ER. Keeley.

PROTECTION JURIDIQUE ET STATUT

La Lote est classée "Vulnérable" sur la Liste rouge de France. Elle est protégée au niveau national (Article 1 de l'arrêté du 8 décembre 1998), et au niveau européen est inscrite en Annexe II de la Directive Habitats et en Annexe 3 de la Convention de Berne.

STATUT ACTUEL EN ALSACE

Cette espèce est classée "En danger" sur la Liste rouge des poissons d'Alsace (ODONAT, 2003). La modification des cours d'eau, la destruction des zones humides et la pollution des cours d'eau ont réduit les effectifs de cette espèce à des niveaux très bas.

STATUT DANS LE RIED DE MUTTersholtz

La Lotte est potentiellement présente dans les cours d'eau de Muttersholtz mais sans éléments précis pour le confirmer.

PRECONISATIONS DE GESTION ET DE MESURES CONSERVATOIRES

Des recherches seraient à mener pour recenser les dernières populations de ce poisson devenu très rare en Alsace.